

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 01-03 du 3 juillet 2025

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SUIVEZ LA FLÈCHE » AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°01-123 du 27 mai 2021 approuvant la convention tripartite entre le fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I), l'association « Suivez la Flèche » et le Département,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association « Suivez la Flèche », le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental et le Département en date du 27 octobre 2021,

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association « Suivez la Flèche », le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental et le Département en date du 26 septembre 2024,

Vu la délibération du conseil d'administration du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) n°CA/2025/04/01-04 du 1^{er} avril 2025 approuvant le budget primitif pour 2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- VERSE, conformément à la convention de financement signée le 27 octobre 2021, à l'association « Suivez la Flèche » une subvention d'un montant de 3 500 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.